

**RELEVÉ DE DECISIONS DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADEMIQUE**

**Réunion plénière du 21 décembre 2017**

**1. Election de la vice-présidente ou du vice-président de la commission de la recherche du conseil académique**

Conformément à l'article 7 des statuts de Sorbonne Université, les membres de la commission recherche élisent la vice-présidente ou le vice-président de la commission recherche parmi les élues et élus appartenant aux collèges A et B.

Mme DRACH-TEMAM présente sa candidature à la vice-présidence de la commission de la recherche.

**A l'issue du vote, les membres de la commission de la recherche du conseil académique élisent Madame DRACH-TEMAM vice-présidente de la Commission de la Recherche avec 23 voix pour, 1 voix contre et 12 abstentions (36 votants).**

**2. Désignation au sein du Bureau de Sorbonne Université de deux membres issus de la commission recherche du conseil académique**

Conformément à l'article 8 des statuts de Sorbonne Université, le président est assisté d'un bureau composé :

- Des doyennes ou doyens des facultés
- De six membres élus au sein de chacun des conseils centraux sur proposition du président, comme suit :
  - 2 membres du conseil d'administration
  - 2 membres de la commission de la recherche
  - 2 membres de la commission de la formation et de la vie universitaire
- De représentants de l'administration désignés par le président en fonction de l'ordre du jour et choisis parmi les fonctions relevant de la direction générale des services.

Il est proposé aux membres de la commission de la recherche d'élire M. FORCADE et M. WULFMAN.

**A l'issue du vote, les membres de la commission de la recherche du conseil académique élisent Monsieur FORCADE par 23 voix pour, 2 voix contre et 11 abstentions (36 votants) et Monsieur WULFMAN par 31 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions (36 votants) pour siéger au sein du Bureau de Sorbonne Université.**

**3. Désignation des personnalités extérieures de la commission recherche du conseil académique**

Conformément à l'article 18 des statuts de Sorbonne Université, la commission de la recherche comprend 4 personnalités extérieures :

- Un représentant ou une représentante du CNRS, madame Marie GAILLE a été désignée par le CNRS
- Un représentant ou une représentante de l'INSERM, monsieur Etienne HIRSCH a été désigné par l'INSERM
- Une personnalité issue du monde économique désignée à titre personnel
- Une personnalité issue du monde scientifique et culturel désignée à titre personnel

Les personnalités siégeant à titre personnel sont désignées, sur proposition du président ou des membres de la commission, à la majorité absolue des membres présents ou représentés de la commission de la recherche et dans le respect des obligations en matière de parité.

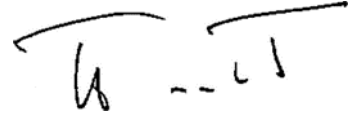
Mme DRACH-TEMAM présente les candidatures suivantes :

- Monsieur Olivier MICHELI au titre du représentant du monde économique.
- Madame Sandrine TREINER au titre de la représentante du monde scientifique et culturel.

M. SINDZINGRE présente la candidature de M. Frédéric LESUR au titre du représentant du monde économique.

A l'issue du vote, les membres de la commission de la recherche du conseil académique désignent Monsieur Olivier MICHELI pour siéger au titre de personnalité issue du monde économique par 19 voix pour et 17 voix contre (36 votants) et Madame Sandrine TREINER pour siéger au titre de personnalité issue du monde scientifique et culturel par 32 voix pour et 4 abstentions (36 votants).

L'Administratrice provisoire de  
Sorbonne Université

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Pauliat', with a horizontal line above it.

Hélène PAULIAT